



Concours d'enseignants : le CLES et le C2i sont sources d'inégalités !

Nous demandons un moratoire.

Aujourd'hui, le niveau de qualification exigé pour être recruté comme enseignant est le master. Le contenu de celui-ci doit intégrer, outre des connaissances scientifiques et professionnalisantes concernant l'exercice d'un métier d'enseignant, des exigences concernant la maîtrise des Langues Vivantes et celle des TICE. Le Master doit donc reconnaître une qualification des titulaires de ce diplôme en ces domaines.

Contre de nombreux avis, le gouvernement a fait le choix d'imposer les certifications supplémentaires du CLES et du C2i pour valider les concours de recrutement (CRPE, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP, et CPE).

Cette mesure est source de grandes inégalités entre les candidats : ces certifications, qui ne sont organisées que dans certaines universités, demandent des formations spécifiques qui ne sont pas actuellement dispensées par toutes les universités en licence ou en Master. Elles sont soumises à des droits d'inscription laissés à la libre décision (ou à la discrétion) de chaque université, et exigent donc des étudiants des dépenses qui ne sont pas accessibles à tous et aggravent ainsi les inégalités sociales. Cette mesure alourdit encore la charge de travail déjà très importante des candidats aux concours.

Dans le cadre de la baisse très forte du nombre de postes d'enseignants et du nombre des candidats à tous les concours, elle est un frein supplémentaire à l'inscription à ceux-ci et à l'engagement dans des études vers le métier d'enseignant.

L'utilisation des TICE et des langues vivantes dans le cadre de l'enseignement nécessite une formation professionnelle dans ces domaines, relevant d'un cadrage national. Pour cela, il faut que les lauréats des concours aient pu bénéficier d'enseignements en langue vivante étrangère et dans les TICE au cours de leur cursus universitaire.

Nous demandons que les Universités aient les moyens d'assurer ces formations pour, à terme, être en capacité d'attester à tous les étudiants un niveau de qualification adéquat dans ces domaines, dans le cadre de la délivrance du diplôme de master (ou licence), cette validation pouvant donner lieu à certification CLES et C2i.

Pour la session 2011, il n'a pas été nécessaire de posséder ces certifications supplémentaires pour s'inscrire ou valider un concours. Nous demandons la poursuite de ce moratoire pendant au moins 5 ans (un cursus universitaire complet) et tant que les conditions nécessaires à ces enseignements ne seront pas remplies par l'ensemble des universités.

Nom	Prénom	Fonction	Signature